

RAPPELS DU PROGRAMME

- **SURFACES ET FONCTIONNALITE**

• 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

• 1-1 – CONTEXTE DE L'OPÉRATION

L'extension et la restructuration du Lycée Nord bassin d'Andernos s'inscrivent essentiellement en réponse à une **évolution de la structure pédagogique** de cet **établissement d'enseignement général** qui devrait, à court terme, passer de 512 élèves pour 17 divisions à 875 élèves pour 25 divisions.

Mais au-delà de la création de locaux pédagogiques supplémentaires et de la **mise en adéquation des surfaces** des différentes fonctions constitutives du Lycée **avec les nouveaux effectifs** (élèves, enseignants, rationnaires, ...) attendus, cette opération a également pour objectif :

- d'offrir aux élèves, au sein de l'établissement, des **lieux de détente et de convivialité** aujourd'hui **inexistants**,
- de traiter les **dysfonctionnements** liés à **l'entrée de l'établissement** et à **l'accès de l'Administration**, ainsi que plus largement à la circulation des différents publics sur le site.

Les études préalables à la réalisation du Programme Architectural & Technique de cette opération (dont les éléments de synthèse essentiels sont joints en annexe de ce document) ont permis d'arrêter le cadre d'intervention suivant :

- les bâtiments principaux du Lycée (A, B, C, D et E – ainsi que le bâtiment F) seront conservés et globalement maintenus dans leur usage actuel avec des restructurations plus ou moins conséquentes,
- les éléments d'extension envisagés seront, a priori, « regroupés » dans un ensemble bâti qui viendra en extension du bâtiment D, au coeur du site, en liaison avec des espaces extérieurs de détente, un préau, ...
- le bâtiment H sera démoli,
- les bâtiments G et I pourront être réaffectés après restructuration ou démoli pour le bâtiment G,
- l'opération intégrera un réaménagement général du site avec notamment création de parkings supplémentaires, d'une cour pour les élèves et un retraitement des circulations piétonnières et véhiculaires permettant d'améliorer la qualité de l'accueil et la sécurité des élèves sur le site,
- la **surface utile brute (Sub) à créer** est **de l'ordre de 2 600 m²** (dans l'hypothèse de la conservation du bâtiment G et de la démolition du bâtiment I),
- la **surface utile brute totale disponible** au terme des travaux sera **de l'ordre de 5 695 m²** pour une SDO d'au maximum 6 750 m².

• 1-2 - DESTINATION DU BATIMENT

L'extension / restructuration du Lycée Nord bassin permettra en particulier :

- de créer un point d'accueil – entrée du Lycée dans cet établissement qui conservera cependant une organisation « pavillonnaire » et de doter ce même établissement d'une vraie salle polyvalente,
- de réorganiser l'Administration et surtout d'en améliorer l'accès,
- de redimensionner le pôle enseignants et de le doter des locaux de travail qui lui font aujourd'hui défaut,
- d'ajuster la surface du CDI aux effectifs attendus et de le doter des locaux de travail qui lui font aujourd'hui défaut,
- de conforter le pôle Vie Scolaire existant autour de salles de permanence adaptées aux effectifs attendus,
- de créer un pôle de détente et de convivialité (Maison des Lycéens) pour les élèves de l'établissement,
- d'ajuster le parc de salles banalisées aux besoins pédagogiques générés par la nouvelle structure pédagogique,
- de créer une salle d'enseignement artistique pour les enseignements optionnels ou les activités culturelles qui devraient être générés par la nouvelle structure pédagogique,
- de reconstituer un pôle d'enseignement scientifique adapté aux besoins pédagogiques générés par la nouvelle structure pédagogique,
- de reconstituer un pôle de vestiaires pour les activités et enseignements sportifs se déroulant dans l'enceinte de l'établissement, en liaison avec le plateau sportif voisin,
- d'ajuster les surfaces et les implantations de sanitaires aux effectifs attendus et aux nouveaux volumes bâtis envisagés,
- de reconstituer une infirmerie adaptée à la taille de l'établissement,
- d'ajuster la restauration aux effectifs en rationnaires attendus et de corriger les dysfonctionnements essentiels constatés (écarts aux principes de « marche en avant » et de séparation des circuits propres et sales),
- d'ajuster le parc de logements à l'évolution des effectifs en personnels,
- de rénover et de rassembler les locaux du pôle Maintenance et Logistique,
- et de retraiter les espaces extérieurs de l'établissement (parkings, cour des élèves, circulations piétonnières et véhiculaire) en renforçant la séparation des zones ouvertes aux élèves de celles qui leur sont « fermées ».

• 1-3 - ELEMENTS DE FONCTIONNEMENT

L'opération permettra, en s'appuyant sur la rénovation ou la restructuration de certains bâtiments existants, la démolition d'autres et la construction d'extensions de mettre en adéquation les 16 secteurs fonctionnels constitutifs du Lycée avec les besoins organisationnels et de surfaces découlant de la nouvelle structure pédagogique et de l'analyse fonctionnelle conduite sur l'actuel établissement.

Ces Secteurs correspondront aux 16 grandes fonctions suivantes :

- **Secteur Fonctionnel A – ACCUEIL-RECEPTION :**
Espaces d'accueil et de réception des élèves et du public au sein du Lycée (loge, parloir, salle polyvalente, ...). Ces locaux doivent être associés « à l'entrée » de l'établissement ou du moins être facilement accessibles depuis celle-ci.
- **Secteur Fonctionnel B - POLE ADMINISTRATIF :**
Locaux administratifs de gestion et de direction du Lycée. Ces locaux réunis en un pôle homogène, doivent être facilement accessibles depuis « l'entrée » de l'établissement.
- **Secteur Fonctionnel C – POLE ENSEIGNANTS :**
Salle de réunion, détente et locaux de travail mis à disposition des enseignants de l'établissement. Ces locaux réunis en un pôle homogène doivent être proches du CDI et facilement accessibles depuis les différentes zones d'enseignement sans toutefois être trop fortement associés aux zones de circulation des élèves.
- **Secteur Fonctionnel D - CDI :**
Le CDI qui constitue un ensemble très homogène avec un seul accès doit être implanté « au cœur » de l'établissement, à proximité du pôle Enseignants et du pôle Vie Scolaire.
- **Secteur Fonctionnel E – POLE VIE SCOLAIRE :**
Un pôle homogène de bureaux (pour les CPE, animateurs et surveillants de l'établissement) et de salles de permanence à implanter en amont de l'établissement et à proximité du CDI.
- **Secteur Fonctionnel F – MAISON DES LYCEENS :**
Espaces de détente et de rencontre, bureaux et dépôts, mis à disposition des élèves de l'établissement et de leurs associations. Réunis en un pôle relativement homogène (Maison des Lycéens), ces locaux pourront être rapprochés de la Salle Polyvalente, de la salle d'enseignement artistique et du service de restauration. Ils devront être associés autant que faire se peut aux espaces extérieurs de détente offerts aux lycéens et auxquels sera rattaché un préau.

• Secteur Fonctionnel G – ENSEIGNEMENT GENERAL :

Ce secteur regroupe les salles banalisées et dépôts nécessaires à la mise en œuvre des enseignements généraux de l'ensemble des divisions réunies au sein de l'établissement. Ces salles sont autant que faire se peut regroupées.

• Secteur Fonctionnel H – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :

Ce secteur regroupe les salles et dépôts nécessaires à la mise en œuvre des enseignements artistiques de l'ensemble des divisions réunies au sein de l'établissement. Ces locaux susceptibles d'être également mis à disposition des associations d'élèves pour des activités culturelles pourront être rapprochés de la Maison des Lycéens.

• Secteur Fonctionnel I – ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE :

Ce secteur regroupe les salles équipées, locaux de préparation et dépôts nécessaires à la mise en œuvre des enseignements scientifiques de l'ensemble des divisions réunies au sein de l'établissement. Ces salles sont regroupées autour des locaux annexes en au maximum 2 pôles (Physique-Chimie et SVT).

• Secteur Fonctionnel J – ENSEIGNEMENT SPORTIF :

Ce secteur regroupe les vestiaires et dépôts qui pourront être utilisés pour les activités sportives extérieures réalisées dans l'enceinte de l'établissement ou sur le plateau sportif voisin.

• Secteur Fonctionnel K – SANITAIRES :

Des surfaces de sanitaires adaptées aux effectifs élèves sont à prévoir et à répartir dans l'ensemble de l'établissement dans les bâtiments et en périphérie des aires extérieure de détente ou d'activités. Une implantation en rez-de-chaussée et à proximité des principaux points de regroupement des élèves entre les cours doit être privilégiée tout en veillant à une bonne répartition.

• Secteur Fonctionnel L – INFIRMERIE :

Des locaux de soins et de repos réunis en un pôle homogène sont à prévoir. Une localisation en rez-de-chaussée, dans un secteur calme et à proximité du pôle VIE SCOLAIRE est à rechercher.

• Secteur Fonctionnel M – RESTAURATION :

Ce secteur regroupe l'ensemble des locaux nécessaires à la préparation et à la distribution d'au moins 700 repas quotidiens. Le service de restauration qui est implanté en rez-de-chaussée doit bénéficier d'un accès piétonnier protégé et d'un accès véhicules indépendant associé à une cour de service pour les livraisons, la récupération des déchets et éventuellement le stationnement des véhicules des personnels de service.

• Secteur Fonctionnel N – LOGEMENTS :

Des logements de fonction sont à prévoir pour les personnels logés par nécessité absolue de service. L'évolution de la structure pédagogique implique a priori la réalisation de 2 logements supplémentaires qui devront être implantés à l'écart des lieux de vie et de regroupement des lycéens.

• Secteur Fonctionnel O – MAINTENANCE-LOGISTIQUE :

Outre des locaux de ménage à distribuer sur l'ensemble des bâtiments, l'opération permettra de réunir, en un pôle relativement homogène et en association avec un accès de service indépendant des circulations piétonnières d'élèves, les locaux de détente, de travail et de stockage des personnels en charge de l'entretien et de la maintenance courante de l'établissement.

• Secteur Fonctionnel P - LOCAUX TECHNIQUES :

Ce pôle regroupe les locaux techniques nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Des implantations autant que faire se peut de rez-de-chaussée pour les installations les plus conséquentes (chaufferie, transformateur, ...) et « inaccessibles » aux élèves.

Chacun des Secteurs Fonctionnels ci avant listés est développé autant que faire se peut sur un seul niveau. Les pôles d'enseignement peuvent être répartis sur plusieurs niveaux mais devront être regroupés.

Pour ce qui concerne les fonctions ACCEUIL et RECEPTION, la Loge et le Parloir associés à un bloc de sanitaires seront aménagés en rez-de-chaussée du bâtiment A qui constitue le point essentiel d'accueil du public au sein de l'établissement. La Salle Polyvalente et ses annexes pourront être associées à une construction neuve de cœur d'établissement, proche de la Maison des Lycéens et facilement accessible depuis l'entrée de ce dernier.

Le pôle ADMINISTRATION sera aménagé en rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment A. Les locaux existants seront autant que faire se peut réutilisés. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de l'accès.

Le pôle ENSEIGNANTS pourrait être reconstruit en rez-de-chaussée, en « extension » du bâtiment D qui abrite le CDI. L'accès à un petit jardin privatif orienté vers les espaces extérieurs non « ouverts » aux élèves serait un plus.

Le CDI pourrait être agrandi à partir de son implantation actuelle (étage du bâtiment D). Les surfaces existantes qui pourraient être retraitées seraient cependant conservées.

Le pôle VIE SCOLAIRE existant en rez-de-chaussée du bâtiment D (sous le CDI) pourrait être étendu par regroupement de l'ensemble des locaux en ressortissant. Les surfaces existantes qui pourraient être partiellement retraitées seraient cependant conservées.

La MAISON DES LYCEENS pourrait être associée à une construction neuve de cœur d'établissement, proche de la Salle Polyvalente et s'ouvrant sur un espace extérieur de détente associé à un préau. Une implantation en rez-de-chaussée présentant une liaison aisée vers la restauration est à rechercher.

Analyse des projets pour la Restructuration - Extension du Lycée Nord Bassin à Andernos

Conseil Régional d'Aquitaine

Le pôle ENSEIGNEMENT GENERAL (25 salles banalisées, 1 salle d'informatique et un ensemble de petites salles pour les TPE) pourrait être « concentré » dans les bâtiments C et D au sein desquels les salles existantes seraient autant que faire se peut réutilisées sans travaux significatifs de restructuration. Le pôle d'enseignement scientifique implanté dans le bâtiment C et le pôle Enseignants du bâtiment B seraient en particulier transformés en parc de salles banalisées en essayant d'optimiser les cloisonnements existants.

Le pôle ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (1 salle) pourrait être associé à une construction neuve de cœur d'établissement, proche de la MAISON DES LYCEENS. Une implantation en rez-de-chaussée est à rechercher.

Le pôle ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE (2 salles de cours, 6 salles de TP et une salle équipée pour les TPE) pourrait être associé à une construction neuve de cœur d'établissement implantée en étage des autres éléments neufs regroupés autour du bâtiment D du côté « ouvert » aux élèves (Maison des Lycéens, Enseignement Artistique, vestiaires sportifs, préau, sanitaires, etc).

Le pôle ENSEIGNEMENT SPORTIF pourrait être associé à une construction neuve de cœur d'établissement et de rez-de-chaussée orientée vers le plateau sportif voisin.

Des surfaces de SANITAIRES supplémentaires sont à associer aux constructions neuves envisagées (priorité à une implantation de rez-de-chaussée, au pied du pôle Scientifique et à proximité du préau et de la Salle Polyvalente).

L'INFIRMERIE pourrait être associée à une construction neuve de cœur d'établissement et de rez-de-chaussée associée au pôle Vie Scolaire intégré au bâtiment D (RdC).

Le bâtiment E qui abrite le service de RESTAURATION devra être partiellement restructuré et agrandi pour s'adapter au nouvel effectif de rationnaires envisagé et permettre la correction des principaux dysfonctionnements constatés. Les surfaces existantes qui peuvent être considérées comme une réponse satisfaisante au pré-programme seront autant que faire se peut réutilisées pour limiter l'ampleur de la restructuration. Il conviendra de limiter au minimum la fermeture du service pour raisons de travaux.

2 LOGEMENTS devront être réalisés. Ils pourront être implantés en périphérie du site du côté des espaces « fermés » aux élèves. La réutilisation du bâtiment I théoriquement à préserver au terme de l'opération devra être envisagée en priorité.

Le pôle MAINTENANCE-LOGISTIQUE est à reconstituer en liaison avec une voie et une cour de service à planter sur le site du côté des espaces « fermés » aux élèves. 3 options sont a priori envisageables :

- restructuration et développement du bâtiment G,
- réutilisation du bâtiment I (et démolition du bâtiment G),
- construction neuve (et démolition du bâtiment G).

Les locaux techniques supplémentaires qui pourraient être réalisés en plus de locaux existants (ou les locaux techniques qui pourraient être déplacés) seront autant que faire se peut implantés en rez-de-chaussée et accessibles directement depuis l'extérieur de manière à ce que les interventions de maintenance n'obligent pas à pénétrer dans les bâtiments. Une localisation dans le secteur de l'établissement « fermé » aux élèves serait pertinente.

• 2 - ELEMENTS DE PROGRAMME

Le Pré-programme élaboré à ce jour pour la restructuration et l'extension du Lycée Nord bassin fait apparaître un **objectif en Surface Utile brute (S.U.b.) à trouver au terme de l'opération** de l'ordre de **5 695 m²** regroupés en 16 Secteurs fonctionnels majeurs et répartis comme suit :

01 – ACCUEIL-RECEPTION :	245 m ² S.U.
02 – ADMINISTRATION :	185 m ² S.U.
03 – ENSEIGNANTS :	130 m ² S.U.
04 – C.D.I. :	363 m ² S.U.
05 – VIE SCOLAIRE :	216 m ² S.U.
06 – MAISON DES LYCEENS :	247 m ² S.U.
07 – ENSEIGNEMENT GENERAL :	1 455 m ² S.U.
08 – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :	80 m ² S.U.
09 – ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE :	854 m ² S.U.
10 – ENSEIGNEMENT SPORTIF :	129 m ² S.U.
11 – SANITAIRES ELEVES :	130 m ² S.U.
12 – INFIRMERIE :	72 m ² S.U.
13 – RESTAURATION :	765 m ² S.U.
14 - LOGEMENTS :	495 m ² S.U.
15 – MAINTENANCE-LOGISTIQUE :	230 m ² S.U.
16 – LOCAUX TECHNIQUES :	99 m ² S.U.

	5 695 m ² S.U.

Cette surface utile dite Surface Utile brute (SUB) intègre les halls, attentes, sanitaires et locaux annexes, techniques et de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, à associer à chaque secteur fonctionnel.

La surface utile considérée au sens strict du terme est de l'ordre de 5 450 m², à respecter au mieux.

Cet objectif global théorique de 5 695 m² SUB sera recherché par le biais :

- de locaux à construire en extension de bâtiments existants,
- de locaux à aménager dans les bâtiments et volumes existants,
- de locaux existants dans les bâtiments conservés à réutiliser en l'état ou simplement à mettre en conformité.

Compte tenu du fait que les surfaces de sanitaires et les 3 logements de fonction existants qui totalisent respectivement 86 et 315 m² SU sont à préserver, **la réflexion à conduire portera sur les moyens** (réutilisation, restructuration, construction) **à mettre en œuvre pour atteindre un objectif de 5 294 m² SUB** auxquels s'ajoutent les **401 m² SUB impérativement reconduits**.

Le détail des locaux a priori à aménager ou à construire du fait de cette hypothèse et composant ces 16 Secteurs fonctionnels, de leurs surfaces et de leurs relations figure dans le document intitulé Programme Architectural & Technique.

Le Concepteur s'efforcera d'optimiser et d'utiliser au mieux les locaux et volumes existants correspondant globalement, tant en termes de surfaces que de localisation, aux objectifs du Programme, de manière à limiter les travaux de restructuration et de construction (ainsi, une salle de 56 m² existante sera une réponse satisfaisante pour une salle programmée à 60 m² SU, ...).

A cet égard, il convient de noter que dans le cadre de l'étude de faisabilité conduite en amont de la programmation, la SUB à construire pour satisfaire l'objectif global de SU recherché a été évaluée à 2 600 m² auxquels s'ajoutaient un peu moins de 600 m² de surfaces de circulations.

La Surface Dans Oeuvre (**S.D.O.**) maximale autorisée pour cette opération est d'approximativement **6 750 m²**. Soient 1 056 m² de surfaces de circulations venant s'ajouter aux 5 695 m² de S.U.b.

Ces 1 056 m² de circulations intègrent :

- les circulations à créer dans le cadre des travaux de construction et de restructuration,
- les circulations existantes et préservées au sein des bâtiments conservés.

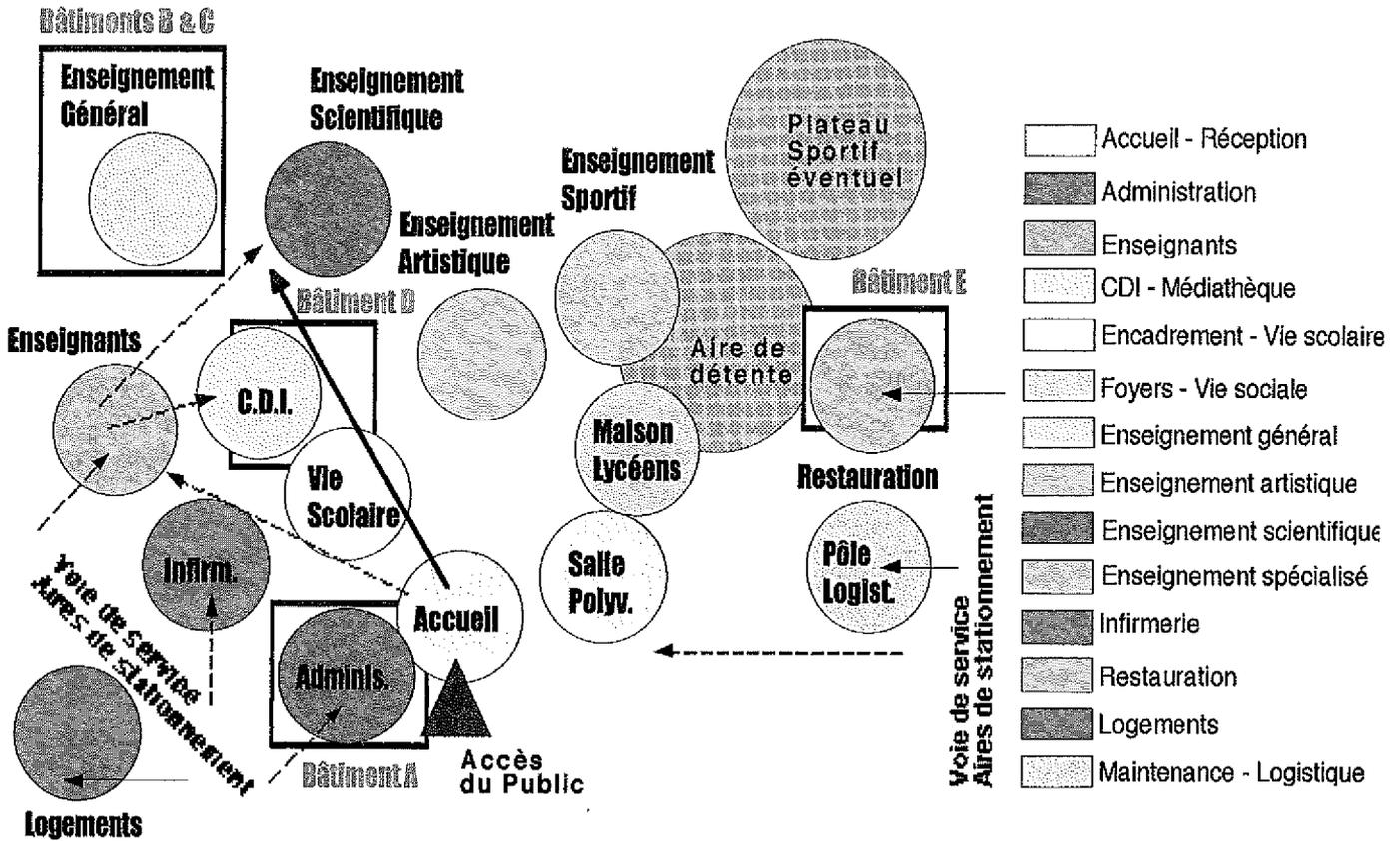
Toutes les surfaces non "utiles" sont données dans le Programme Architectural & Technique à titre indicatif. Elles pourront être revues par le Concepteur dans le respect de la S.D.O. arrêtée par le Maître d'Ouvrage.

Par ailleurs, le Concepteur devra réserver et matérialiser, en annexe des aménagements et constructions envisagés, une ou des zones de parking supplémentaire dont le nombre de places sera conforme aux exigences du POS ainsi qu'une cour accessible aux élèves.

Le retraitement des circulations piétonnières et véhiculaires du site, également à intégrer à l'opération, devra permettre d'améliorer la sécurité des personnes et l'identification des secteurs ouverts aux élèves vis à vis des secteurs qui leur seront théoriquement fermés (parkings intérieurs, « jardin » des enseignants, périmètres des logements de fonction, cours logistiques et de service, ...).

ORGANISATION GENERALE DU PROJET

SCHEMA FONCTIONNEL GENERAL



COMPOSITION GENERALE DU PROJET

CODE DU SECTEUR	DENOMINATION DU SECTEUR FONCTIONNEL	SURFACE DU SECTEUR
A	ACCUEIL - RECEPTION	245
B	POLE ADMINISTRATIF	185
C	ENSEIGNANTS	130
D	C.D.I.	363
E	VIE SCOLAIRE	216
F	MAISON DES LYCEENS	247
G	ENS. GENERAL	1 455
H	ENS. ARTISTIQUE	80
I	ENS. SCIENTIFIQUE	854
J	ENS. SPORTIF	129
K	SANTAIRES ELEVES	130
L	INFIRMERIE	72
M	RESTAURATION	765
N	LOGEMENTS	495
O	MAINTENANCE LOGISTIQUE	230
P	LOCAUX TECHNIQUE	99
Q	CIRCULATIONS	1 056

• **SITE ET PARTI D'AMENAGEMENT**

• 1 - LE SITE RETENU

1.1 - LOCALISATION

Voir schéma page suivante.

Le Lycée Nord Bassin est implanté sur un terrain d'environ **16 000 m²** situé en périphérie Est de la ville d'Andernos.

Ce terrain correspond aux parcelles n° 29 (1 hectare, 27 ares et 27 centiares) et n°38 (30 ares et 62 centiares) de la section AY.

Il est à noter que ces deux parcelles sont séparées par un petit canal Nord/Sud.

L'établissement utilise également, de manière informelle, une partie des terrains voisins, propriétés de l'Association des Pupilles de l'Ecole Publique de la Gironde.

Le **Lycée Nord Bassin** sera agrandi (et subséquemment restructurés) sur son site actuel d'implantation dont le périmètre va être sensiblement étendu pour permettre l'implantation des constructions supplémentaires et aménagements extérieurs (cours, parkings, voiries) envisagés.

Les parcelles retenues pour cette opération appartiennent à la Région Aquitaine et constitueront une unité foncière homogène.

Le terrain à aménager s'inscrira dans un secteur globalement borné :

- au Nord, par l'avenue de Bordeaux,
- à l'Ouest, par le plateau sportif de l'APEPG,
- à l'Est par les bâtiments conservés par l'APEPG,
- et au Sud par le bâtiment de restauration du Lycée dit bâtiment « E ».

Le site est essentiellement accessible, au Nord/Ouest, depuis l'avenue de Bordeaux.

Une voie de service contourne, par l'Est les principaux bâtiments desservant les parkings aménagés dans l'enceinte de l'établissement et à son extrémité Sud le service de Restauration.

L'implantation de l'accès à la restauration et l'utilisation du bâtiment d'enseignement de l'APEPG ont contribué à augmenter la concentration d'élèves transitant à travers cette zone, et donc à accentuer le côtoiement des flux véhiculaires et piétonniers.

Les accès actuels au site (ou au moins les principes d'accès) sont conservés.

Un parking de 24 places est implanté en amont de l'établissement et des petites aires de stationnement sont réparties sur le site de la manière suivante :

- 4 places entre les bâtiments A et F (logements de fonction),
- 4 places à l'Est du bâtiment D (ancien service de Restauration),
- 8 places au Nord du bâtiment B, à proximité du parking principal,
- 3 places dans le bâtiment G (véhicules de service),
- 3 places à l'arrière du bâtiment E (personnels de cuisine).

L'établissement bénéficie aujourd'hui de 46 places référencées pour un besoin théorique au regard du POS de 34 à 50 places.

Un ou des parkings supplémentaires permettant de satisfaire les exigences du POS seront par ailleurs réalisés sur un terrain dans le « prolongement » de l'actuel parking, desservis par une voie de service à l'écart des espaces extérieurs de détente des élèves qui devront être également traités.



Tous bâtiments actuels

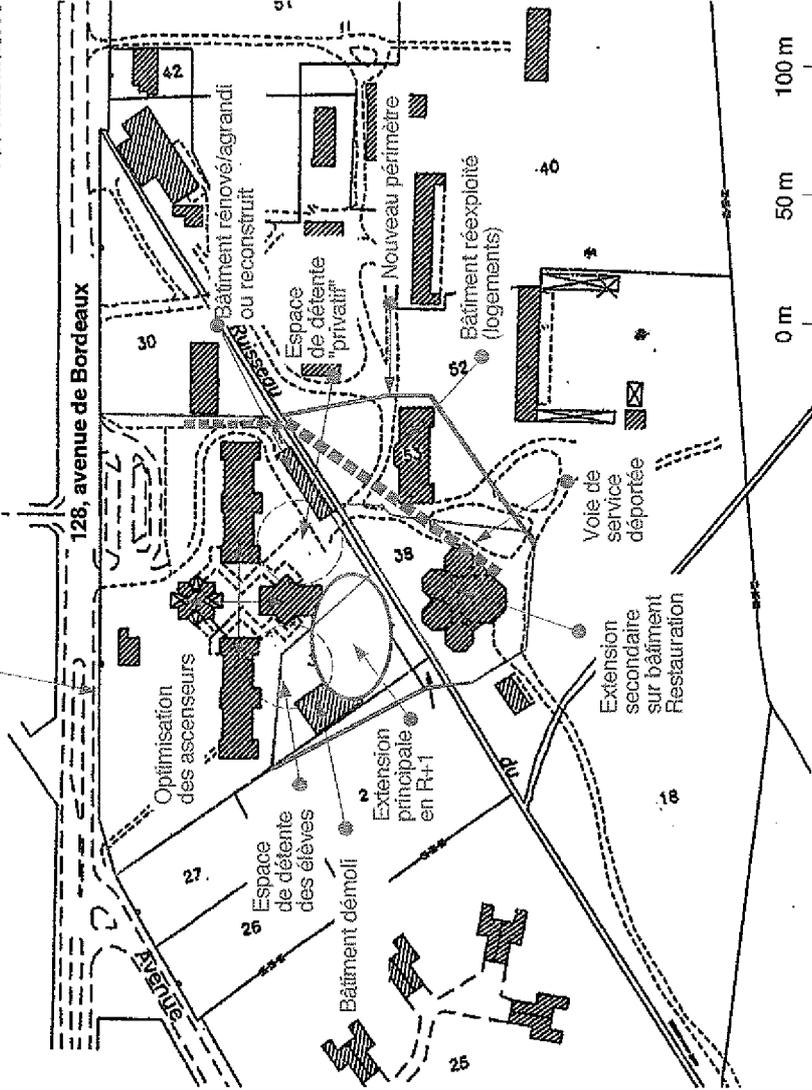
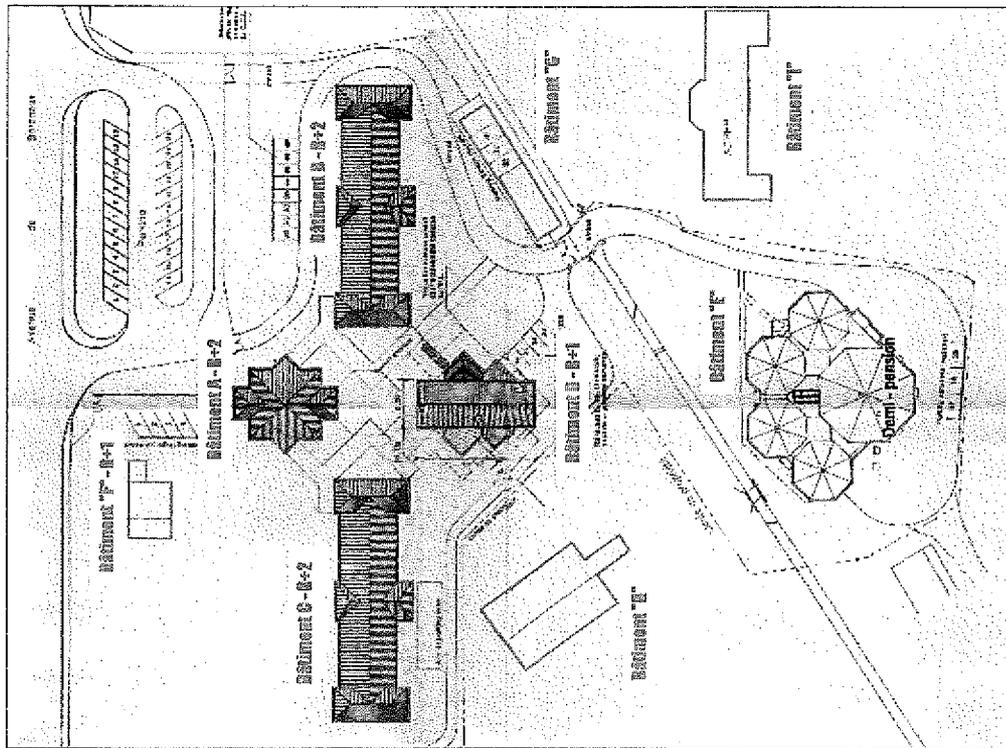
- 9 bâtiments de RdC à R+2
- SHON : 5 370 m²
- Circo : 622 m²
- SU : 3 974 m²
- Emprise : 3 360 m²

Données urbaines

- zone UD au P.O.S.
- parcelles n° 29 & 38 section AY
- superficie : 15 800 m² + acquisitions (env. 6 000 m²)

Le Lycée

- Structure future -
- 25 divisions de 2nde à Terminale (L, ES & S)
- 875 élèves
- 700 rationnaires



Plan Directeur du Lycée Nord Bassin à Andernos

Principes d'aménagement

1.2 - LE TERRAIN D'IMPLANTATION

Le terrain retenu pour l'implantation du LaBRI se développe dans un périmètre globalement limité par les éléments précités.

Des précisions sur les limites du terrain à aménager / construire seront portées sur le Plan de géomètre que le Maître d'Ouvrage joindra au présent dossier.

1.3 - L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Une attention particulière doit être accordée au plateau sportif de l'APEPG qui jouxte l'établissement à l'Ouest et que les élèves du Lycée sont susceptibles d'utiliser ainsi qu'au « canal » qui traverse le site.

14 - LES BATIMENTS EXISTANTS

Les bâtiments composant aujourd'hui l'établissement sont les suivants :

Le bâtiment A (R+2) regroupe les principales fonctions d'accueil (un pôle Vie Scolaire, Administration et Infirmerie) ainsi que 2 logements de fonction.

Le bâtiment B (R+2 partiel) abrite la Salle de Devoirs / Salle Polyvalente, le pôle Enseignants, le pôle vestiaires des personnels de maintenance, le bureau du COP et une large partie (13) des salles banalisées de l'établissement (dont le pôle TPE).

Le bâtiment C (R+2 partiel) abrite le pôle d'enseignement scientifique du Lycée ainsi que 6 salles banalisées (plus une salle d'informatique).

Le bâtiment D (R+1) regroupe le CDI, un second pôle Vie Scolaire (dont salle de permanence) et les quelques locaux ressortissant de la fonction Vie Sociale – Maison des Lycéens.

Le bâtiment E (Rez-de-Chaussée) abrite le service de Restauration.

Le bâtiment F (R+1) est un pavillon à étage abritant le logement de fonction du Chef d'établissement.

Le bâtiment G (Rez-de-Chaussée) accueille les principaux locaux de stockage de la fonction Maintenance & Logistique.

Le bâtiment H (Rez-de-chaussée) qui appartient à l'APEPG et est ponctuellement utilisé par l'établissement intègre en particulier les vestiaires sportifs.

Le bâtiment I (Rez-de-chaussée) qui appartient également à l'APEPG et est « loué » par l'établissement regroupe essentiellement 4 salles banalisées.

BILAN DES SURFACES

L'établissement utilise aujourd'hui 3 803 m² SU dont environ 3461 m² SU localisés dans des bâtiments devant a priori être conservés, rénovés ou agrandis (bâtiments A, B, C, D, E, F, I et éventuellement G).

Le pré-programme de l'opération estimant le besoin global du Lycée à 5 695 m² SU, il conviendra d'envisager la réalisation théorique d'au moins 2 234 m² SU supplémentaires (pouvant correspondre à environ 2 700 m² SDO) auxquels s'ajouteront les surfaces utiles à restructurer.

L'étude de faisabilité conduite en amont de la programmation a permis d'évaluer plus finement la SU à réaliser à 2 442 m² maximum et la SU impérativement à restructurer à environ 1 118 m² ; la SU « préservée » se situant aux environs de 2 100 m² SU.

• 2 - LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU

L'organisation et la configuration des volumes et espaces composant l'établissement et sa future extension resteront, bien entendu, à l'initiative du Concepteur dans le respect, d'une part, des règles d'urbanisme en vigueur sur ce site et d'autre part, des directives du Programme.

Il est cependant communiqué (et rappelé) au Concepteur, afin notamment de l'orienter dans sa démarche d'implantation, une synthèse des réflexions conduites par le Maître d'Ouvrage, le Lycée et les futurs utilisateurs sur un aménagement et une utilisation souhaités, des surfaces disponibles.

Le Maître d'Ouvrage, le Lycée et les utilisateurs souhaitent en particulier :

- que les solutions architecturales retenues pour les constructions neuves présentent des caractéristiques de type bioclimatique et que soient spécifiquement étudiées, au regard notamment des caractéristiques d'ensoleillement, l'orientation comme l'implantation des locaux "sensibles" (Salles de travail, postes de travail permanents, matériel informatique, ...),
- que le projet principal à construire s'inscrive autant que faire se peut « en extension directe » du bâtiment E existant, et même selon les niveaux, en extension directe de fonctions existantes maintenues (notamment en R+1, où le CDI existant devrait être étendu),
- que les secteurs fonctionnels ACCUEIL-RECEPTION (hors Salle Polyvalente) et ADMINISTRATION restent associés au bâtiment A qui marque aujourd'hui, en dépit d'importants dysfonctionnements, l'entrée de l'établissement,
- que la vocation d'accueil des salles d'enseignement général des bâtiments B et C soit confortée et renforcée,
- que les espaces extérieurs de détente ouverts aux élèves à aménager soient « rassemblés » à proximité du « plateau sportif » existant voisin localisé en limite Ouest du site,
- que les fonctions « non accessibles » aux élèves (Pôle Maintenance, Logements supplémentaires, parkings des personnels) soient « rassemblées » à l'Est du site desservis par une voie de service totalement dissociées des circulations piétonnières.